



ARRÈTE N°V08-2025

Portant réglementation de la circulation sur la route communale RD 102, TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG du 12/01/2026 au 13/03/2026

Le Maire de La Dorée,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2213-1 et suivants,

Vu le Code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la demande de l'entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU Route de CRAON 53800 RENAZE chargée des travaux d'aménagement de la rue des Écoles (RD102),

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique et le bon déroulement des travaux,

Considérant que ces travaux rendent nécessaire la réglementation temporaire de la circulation et du stationnement,

ARRÈTE

Article 1 – Objet des travaux

Des travaux d'aménagement de la rue des Écoles (RD102) seront réalisés du 12 janvier 2026 au 13 mars 2026.

Article 2 – Circulation

Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera interdite sur la rue des Écoles (RD102).

La voie sera barrée, sauf pour les riverains, les services de secours et les véhicules nécessaires au chantier.

Article 3 – Stationnement

Le stationnement est strictement interdit sur l'ensemble de la rue des Écoles (RD102) pendant la période indiquée à l'article 1.

Article 4 – Signalisation

La signalisation réglementaire temporaire conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place et maintenue par l'entreprise chargée des travaux. Elle devra être visible de jour comme de nuit.

Article 5 – Déviations

Des itinéraires de déviation seront mis en place et signalés selon les prescriptions des services gestionnaires de la voirie.

Article 6 – Infractions

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 – Exécution

Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire, la gendarmerie, et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



A La Dorée, le 15/12/2025
B. LEMAITRE, LE MAIRE
Signature of B. Lemaître
Signature of the Mayor

Adresse : Mairie de La Dorée - 15 Place de la Mairie - 53190 LA DOREE Ouverture de la Mairie : Lundi-Mardi-mercredi-jeudi 9h/13h00

Email : Accueil@ladoree53.fr - Tél. 02.43.05.54.72 -